



Mairie d'ÉCOLE -VALENTIN

Commission Urbanisme – Voirie – Bâtiments C.R n°3

Compte rendu de la réunion du 02 février 2021

Présents : Yves GUYEN, Georges ROUX, Jean-Michel DECHOZ, Cédric AYMONIN, Céline BOUVIER, et Patrice HERTGEN.

Excusé :

Absent : Isabelle RIEZZO

Séance ouverte à 18h10

Ordre du jour : Achat d'un hangar rue de l'Amitié.

Le sel de déneigement était, jusqu'à présent, stocké ainsi qu'un des engins de viabilité hivernale dans un bâtiment mis à disposition de la commune par GBM. Au terme du bail, GBM n'a pas souhaité le renouveler.

La commune a donc dû revoir, en urgence, son organisation et notamment son espace de stockage pour le sel et pour ses engins sur le site des ateliers communaux. Le manque de surface de stockage dans nos ateliers nous oblige à stocker une partie du matériel de déneigement et certains engins pour l'entretien des espaces verts en extérieur. Ces contraintes nous ont obligés, après validation de la municipalité, de proposer à la commission l'acquisition d'un hangar mis en vente.

Ce bâtiment sis 5 rue de l'Amitié, actuellement loué par la société ATTILA, sera disponible dès le 1 juillet 2021.

Le prix proposé à la vente est de 100 000 euros hors frais de notaire, auquel il faut rajouter la réfection de la toiture en procédant dans un premier temps à son désamiantage. Le vendeur a fait chiffrer ces travaux, le montant de ce devis s'élève à 60 000 euros TTC.

Les caractéristiques du bâtiment sont les suivantes :

- ✓ La superficie de ce hangar, dont la structure est en métal, est de 243 m² auquel est adossé, en façade SUD EST, une construction en maçonnerie traditionnelle, dédiée à un espace bureaux d'une surface de 82 m², accessible par la rue de l'Amitié.

Présentation du futur projet :

Une première visite des locaux le 11 janvier 2021, en présence des responsables de chaque service communal, a permis de voir que le bâtiment peut répondre aux besoins de stockage évoqués ci-dessus.

La surface de bureaux actuelle, après réaménagement et agrandissement intérieur, pourrait répondre aux besoins de locaux pour la commune.

La proximité du parking à l'angle de la rue de l'Amitié et des Maisonnettes sera un atout qualitatif pour les personnes fréquentant ces bureaux.

A savoir, que La Mairie est proche de ce hangar ce qui est également un avantage.

Si la commune devient acquéreur de ce bâtiment, des travaux de réaménagements intérieurs seront nécessaires.

Questions diverses :

- ✓ Le devis de 59 000 euros TTC présenté par le vendeur pour la réfection de la toiture est-il toujours d'actualité ? ***l'adjoint responsable s'en assurera auprès de l'entreprise,***
- ✓ La commune peut-elle budgétiser l'achat de ce bien avec ce devis ? ***la réponse est oui,***
- ✓ La mise en place de panneaux photovoltaïques est-elle envisageable lors de la réfection du toit majoritairement orienté au sud ? ***une réflexion, sous réserve d'éligibilité, sera engagée en y incluant des demandes de subventions,***
- ✓ La scission entre le hangar et la maison également mise en vente à la même adresse et faisant partie initialement de la même propriété, risquerait-elle d'entraîner des travaux de voirie lors de la mise en place des nouveaux compteurs ? ***oui pour ce qui est de l'alimentation en eau potable, à savoir que cette prestation est prise en charge par le vendeur. Les regards de branchements des E.U et E.P existent déjà idem pour le coffret électrique et celui gaz ainsi que celui des télécoms.***
- ✓ Le montant des travaux de restauration intérieure reste à définir, leur coût est-il un frein à une éventuelle acquisition ? ***non, car le hangar peut être opérationnel dès que la porte d'accès sera remplacée. Quant à la restructuration des bureaux elle peut être différée selon le montant des travaux.***

La commission valide la proposition d'acquisition du hangar.

L'acquisition de ce bien fera l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 05 février 2021.

Séance levée à 19h25.

Le rapporteur
Cédric AYMONIN



L'adjoint responsable
Jean-Michel DECHOZ

